

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification des Règles et des procédures de la Bourse – Lancement de contrats à terme sur actions

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications des Règles de la Bourse pour permettre le lancement de contrats à terme sur actions. Bien que les Règles de la Bourse comportent certaines règles relatives au contrat à terme sur actions individuelles, ce produit n'a pas été négocié au cours des dernières années et, par conséquent, ces règles n'ont pas été tenues à jour. Les modifications proposées visent à harmoniser ces règles avec l'évolution des usages du marché et celle des Règles de la Bourse depuis l'époque où le contrat à terme sur actions individuelles était négocié à la Bourse.

Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2016-07-14, Vol.13, n°28)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 15 août 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Corinne Lemire
Analyste expert aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4324
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : corinne.lemire@lautorite.qc.ca